



GERMANY

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, 8 mai 2012

Une large majorité des obligataires d'Orco Germany approuve la restructuration proposée.

L'assemblée générale des obligataires d'Orco Germany ("OG") (ISIN XS0302623953) et l'assemblée générale des warrants (ISIN XS0302626899) qui se sont déroulées au Luxembourg le 7 mai 2012 ont approuvé les termes de l'opération de restructuration d'OG et d'OPG.

Pour les obligations OG (ISIN XS0302623953), environ 72.5% du nombre total des obligations en circulation étaient présents ou représentés, constituant un quorum valable, et la résolution a été adoptée par 100% des suffrages exprimés.

Pour les warrants OG (ISIN XS0302626899), environ 76% du nombre total des warrants en circulation étaient présents ou représentés, constituant un quorum valable, et la résolution a été adoptée par 100% des suffrages exprimés.

Environ 84.5% des obligations OG (sous réserve d'ajustement) détenues par chaque obligataire seront converties en Obligations Convertibles en Actions (« OCA ») devant être émises vers le 9 mai 2012. La première conversion des OCA en 18,361,548 nouvelles actions OPG devrait se faire vers le 14 mai 2012 et le capital augmentera passant de 68.920.850,60 Euros représentant 17,053,866 actions jusqu'à 145.203.197,40 Euros représenté par 35,415,414 actions. Cette nouvelle émission d'actions ne pourra pas être négociée tant que le prospectus n'aura pas été approuvé par la CSSF. Actuellement OPG finalise ses comptes afin de pouvoir soumettre le prospectus à la CSSF pour approbation.

Une audience est prévue vers le 14 mai 2012 devant le Tribunal de Commerce de Paris pour entendre la demande d'OPG de modifier le Plan de Sauvegarde en accord avec les termes d'accord du plan de restructuration des obligations 2010, 2011, 2013 et 2014 des assemblées générales d'OPG et des assemblées générales des obligations et des warrants d'OG. Le 15 mai, l'assemblée générale des obligations 2012 se tiendra et les résultats seront présentés au Tribunal de Commerce de Paris. La deuxième conversion des OCA, la conversion des obligations OPG en actions OPG, et l'émission de nouvelles obligations pour le solde des obligations OG et OPG en circulation, ainsi que le délai pour ces opérations dépendront de la décision du Tribunal de Commerce de Paris.

Pour plus d'informations:

Nicolas Tommasini +33 1 40 67 67 23 ou investors@orcogroup.com.

Ce document a été traduit de l'anglais ; en cas de différence d'interprétation entre les communiqués français et anglais, le communiqué en anglais prévaut.